

Des organisations locales d'éducation à l'environnement, acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la protection de la nature, réunis sous forme de collectif souhaitent relayer les points suivants, dans le cadre du mouvement historique animant actuellement la Guyane.

Un nécessaire consensus pour l'avenir de l'Amazonie guyanaise.

1. Le besoin d'un développement économique, social, solidaire et soutenable de la Guyane est une priorité partagée.

Les organisations soutiennent le principe du développement soutenable et structuré des filières indispensables à la richesse du tissu social et économique local : les filières pêche, exploitation forestière, agriculture, tourisme, énergies, recherche, innovation, et biodiversité doivent être soutenues.

2. La biodiversité unique de la Guyane, support efficace de l'économie et du bien-être local.

Les filières actuelles et futures de l'économie locale s'appuient sur l'environnement unique de la Guyane. Ces filières doivent bénéficier d'accès privilégié au marché local et national, via une marque de fabrique « Amazonie européenne ».

Une vision du développement à construire, par et pour la Guyane.

3. Une nécessaire préservation et valorisation soutenables de la biodiversité

3.1. Développement d'une économie sociale et solidaire durable

- Création d'un office du développement amazonien durable (accompagnant et structurant les filières, garantissant la bonne exploitation soutenable des ressources du territoire).
- Révision de la grille d'attribution de l'ensemble des marchés publics en rajoutant un critère de localisation régionale des prestations proposées.
- Mise en place d'un fonds de financement pour les projets environnementaux.
- Réattribution aux lignes « biodiversité & développement durable » des fonds européens non consommés à mi-parcours.
- Consolidation du groupement d'employeurs des associations environnementales pour favoriser la cohérence et la synergie des acteurs

3.2. Déploiement d'une éducation à l'environnement et au développement durable amazonienne

- Education à l'environnement et emploi :
 - Impulsion d'un dispositif d'emploi en finançant 50 emplois d'éducateurs à l'environnement en CUI CAE financé à 90% sans condition d'éligibilité des publics. L'objectif est d'assurer une couverture territoriale plus homogène des structures
 - Appui à la structuration de la filière environnementale en finançant une étude sur l'économie verte guyanaise, les métiers et l'emploi de l'économie verte et les formations y afférent
 - Développement d'une filière de formation en local des métiers de l'environnement et de l'éducation à l'environnement et au développement

durable amazonienne (BAFA nature, CQP animation nature, BPJEPS éducation à l'environnement, licence professionnelle EE)

- Education à l'environnement et ressources
 - Régionalisation des appels à projets nationaux afin de rétablir une égalité entre les territoires sur l'accès aux fonds alloués au niveau national
 - Renforcement des politiques de financement de l'EEDD, qui équivaut à l'heure actuelle à 0,33€ par habitant.
 - Education à l'environnement et Education Nationale
 - Renforcement de l'accord-cadre de coopération en lui donnant les moyens de sa bonne mise en œuvre sur le territoire
 - Intégration dans les maquettes de formation initiales et continues des enseignants des modules obligatoires d'EE
 - Mise à disposition d'enseignants dans les structures d'EE pour faciliter les liens avec le Rectorat
 - Education à l'environnement et infrastructures
 - Création d'infrastructures d'accueil des publics pour favoriser une meilleure connaissance du patrimoine naturel et culturel guyanais (centre d'hébergement, musée d'histoire naturelle, aquarium, insectarium, jardins botaniques et ethnobotaniques...)
 - Education à l'environnement et citoyenneté
 - Mise en œuvre d'une réelle concertation citoyenne sur les grands projets d'aménagement et de développement du territoire, via une éducation à l'environnement comme soutien à l'information et à la participation des citoyens.
- 3.3. Intégration des enjeux environnementaux dans les politiques prioritaires pour le développement de la Guyane
- Création d'une mission spécifique au sein du Ministère des Affaires Etrangères afin d'appuyer la préservation des richesses de la Guyane :
 - Mise en place d'un accord franco-surinamais pour la lutte conjointe contre l'orpillage illégal
 - Mise en place d'un accord judiciaire de coopération entre le Brésil et la France
 - Mise en place d'un « observatoire du mercure » pour son élimination progressive entre les Guyanes.
 - Mise en place de mesures concertées de lutte contre la pêche illégale entre le Brésil, la France et le Suriname
 - Inadéquation entre de gros projets industriels potentiels (exploitation aurifère industrielle, exploration pétrolière) et les réalités socioéconomiques actuelles. Les arbitrages budgétaires à venir, s'ils devaient s'orienter en faveur de projets portés par des multinationales, risqueraient de pénaliser le nécessaire soutien aux filières locales durables, dont le territoire a besoin et que la population appelle de ses vœux.
 - **Besoin impératif d'une vision à long terme du développement amazonien de la Guyane, qui s'appuie sur son histoire, ses réalités, sa capacité d'innovation, ses richesses humaines et naturelles.**

Les organisations associées ce jour saluent l'initiative et la gestion exemplaire de la mobilisation citoyenne historique en Guyane, et souhaitent qu'elle se traduise sous une forme de *mayouri* populaire associant toutes les parties prenantes, en faveur du développement durable de la Guyane.



Guyanes Environnements